

90-892 du 26 Décembre 1990

DECRET N° /MTSS-DGFP-DGPCE
portant versement, reclassement de Non-
sieur NGATSE André, Infirmier Diplômé
d'Etat de 2° échelon des cadres de la caté-
gorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE (actuellement
ABCD) des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Fé-
vrier 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de cadres
et reclassements notamment en son article Ier . 2;

(/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abro-
geant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret
n° 64/165 du 20 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Ense-
ignement;

(/u le décret n° 73/143/FP du 24 Avril 1973 fixant les
modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires
de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 74/471 du 31 Décembre 1974 abrogeant
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant
blocage des avancements des Agents de l'Etat;

(/u le décret n° 85/200 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 90/513 du 1 Septembre 1990
portant nomination des Membres du Gouvernement; 90/514 du 1 Septembre 1990

(/u le décret n° 90/515 du 1 Septembre 1990 portant orga-
nisation des intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
statut des fonctionnaires de l'Etat;

(/u l'arrêté n° 014/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 16 Février
relatif à la solde de certains fonctionnaires des Services Sociaux (Santé

publique) autorisant l'année de Licence à l'INSTITUT Supérieur des Sciences
Publiques) admis à de Brazzaville en tête IYOCO Bernard (Régularisation

de la Santé, (Infirmières en) u le décret 90/581 du 18 Octobre 1990 organisant l'Etat

du Premier Ministre